



DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA POCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De l'évolution des besoins du service et afin de permettre l'évolution de carrière des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020,
- Du départ en retraite d'un agent du service « Culture/Évènements/Vie associative »

Il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

**Objet : Modification
du tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt à
la Sous Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le*

► Avancements de grade à compter du 1^{er} mars 2020 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Affaires générales	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Bâtiments	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
Entretien et restauration scolaire	3 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	3 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
Espaces verts	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
Voirie	2 adjoints techniques à temps complet	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet
Urbanisme	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	11	11

► Avancements de grade à compter du 21 septembre 2020 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Enfance/Jeunesse	1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	1	1

► A compter du 24 septembre 2020 :

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Ressources humaines	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	1	1

► A compter du 1^{er} octobre 2020

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Espaces verts	1 technicien à temps complet	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
TOTAL	1	1

► A compter du 24 octobre 2020

Services	Emplois supprimés	Emplois créés
Voirie	1 agent de maitrise à temps complet	1 agent de maitrise principal à temps complet
TOTAL	1	1

► Suppression d'un emploi

Services	Emplois supprimés
Culture/Évènements/Vie associative	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
TOTAL	1

Considérant que la suppression de l'emploi a été soumise pour avis au Comité Technique dans sa séance du 12 novembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe

Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 février 2020
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020